

# Droit à l'avortement en Argentine : "Ce n'est qu'une question de temps"

vendredi 10 août 2018, par [FISNÉ Audrey](#) (Date de rédaction antérieure : 9 août 2018).

**La chambre haute a décidé de ne pas dépénaliser l'interruption volontaire de grossesse. Au lendemain d'un débat musclé, la presse argentine assure que malgré tout, les mobilisations vont se poursuivre et que la bataille culturelle est gagnée.**



La chambre haute a décidé de ne pas dépénaliser l'interruption volontaire de grossesse. Au lendemain d'un débat musclé, la presse argentine assure que malgré tout, les mobilisations vont se poursuivre et que la bataille culturelle est gagnée.

**"Avec des discours anodins et sans nouveauté", les sénateurs ont tranché ce jeudi 9 août après un débat marathon qui a duré seize heures, [commente La Capital](#). La chambre haute argentine a rejeté le projet de loi qui visait à dépénaliser l'avortement, et ce, après cinq mois de débat, [rappelle Diario de Cuyo](#) à sa une.**

En juin, [la Chambre des députés avait validé le droit à l'avortement](#), lors d'un vote où le "oui" l'avait emporté de justesse. Mais avec 31 votes pour et 38 votes contre, le résultat de la session du 9 août au Sénat n'est pas une surprise pour [Página 12, qui explique](#) : "La pression des groupes politiques et religieux conservateurs a réussi dans un premier temps à ralentir le processus, puis à augmenter le nombre de partisans du rejet au fil des semaines."

La presse argentine ne manque pas de rappeler que les discussions ont été vives lors de cette "session historique". Phrases polémiques, larmes ou encore accrochages entre les sénateurs ont rythmé les débats, retransmis sur des écrans géants dans les rues argentines. Des voies publiques bondées de manifestants pro- et anti-IVG.

## La victoire culturelle

Malgré le résultat, force est de constater qu'un large mouvement social et féministe est désormais en marche, constatent plusieurs titres argentins. "On ne peut pas arrêter le vent", prévient [Página 12](#) à sa une. "Le changement culturel que le débat a mis en évidence et la grande mobilisation de la

population laissent présager que l'approbation [du projet] n'est qu'une question de temps", ajoute le journal.

L'écrivaine argentine Claudia Piñeiro va plus loin encore dans une [tribune publiée par Clarín](#). Selon elle, "la bataille culturelle est gagnée. Et ce n'est pas rien". La libération de la parole des femmes et les nombreuses mobilisations le démontrent, argumente-t-elle :

*À partir d'aujourd'hui, lorsqu'une femme se rendra compte qu'elle est enceinte et ne voudra pas mener cette grossesse à son terme pour quelque raison que ce soit, elle n'avortera plus seule en Argentine. Elle n'aura plus à se taire et à se sentir coupable. Elle ne sentira plus la réprobation et la honte. L'État pourra rester absent mais nous, nous serons là. [...] À partir d'aujourd'hui, les femmes sauront aussi à qui elles peuvent se confier ou non, parce que beaucoup de masques sont tombés et que l'hypocrisie a été mise à découvert."*

[De son côté, La Voz renchérit](#) : "De toute façon, cette question a secoué la société tout entière et un nouveau projet de loi sera certainement présenté l'année prochaine, peut-être avec des modifications par rapport à celui qui a été rejeté par le Sénat."

**De nouvelles discussions à venir**



Selon la Constitution, le projet ne pourra pas être redébatu avant le 1<sup>er</sup> mars 2019. Et il faudra sans doute attendre 2020 pour que le sujet réapparaisse au Congrès puisque la composition des chambres ne changera pas avant.

Cependant, le sujet pourrait revenir sur le tapis bien avant cette date, expliquent les médias argentins. En l'occurrence, avec la réforme annoncée du Code pénal, qui sera proposée au gouvernement le 21 août prochain, [note Clarín](#).

*“Le débat sur l’avortement se poursuivra avec la réforme du Code pénal”*, [annonce ainsi en une Los Andes](#). Le quotidien rappelle que le gouvernement pourrait dépénaliser l’avortement en modifiant le Code pénal, sans pour autant le rendre légal. Un juge pourrait ainsi exempter de peine une femme qui aurait choisi d’interrompre sa grossesse. Actuellement en Argentine, une femme qui a recours à l’avortement risque une peine de trois ans d’emprisonnement (sauf si sa santé est en danger ou en cas d’abus sexuel.)

L’élaboration du projet de réforme du Code pénal a été confiée par le président Mauricio Macri à une commission composée d’une dizaine de juristes. Le responsable de cette commission, Mariano Borinsky, a confié à *Los Andes* que l’enjeu serait de trouver un équilibre *“pour protéger les droits constitutionnels : le droit à la vie et le droit des femmes à disposer librement de leur corps”*. Sans donner de réelles précisions, il a ajouté *“qu’il ne serait pas question de dépénaliser l’avortement*

*mais d'assouplir le Code pénal".*

---

**Audrey Fisné**

*[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.*

---

**P.-S.**

Courrier International

<https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/droit-lavortement-en-argentine-ce-nest-quun-e-question-de-temps>